

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 11*Objet : Loyer SAEP**Date de convocation**3 décembre 2024**Date d'affichage**3 décembre**Nombre de membres en
exercice :**17**Nombre de présents :**10**Nombre de votants :**12*

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours en annulation
devant le Tribunal Administratif
dans un délai de 2 mois à compter
de sa notification ou de sa
publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 9 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M.
Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, M. Jean-Pierre
ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme
Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, membres
en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette
VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle
ANTICH

Absents Excusés : Mme Christine VANCAUTER, M. Pierrick THOMAS,
Mme Nicole ROUMAT, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Véronique PATERNE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de fixer le loyer du SAEP du Bas Quercy pour
2025 comme suit :

- Syndicat des Eaux du Bas Quercy

Un loyer annuel de : 2 850 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration :

- **APPROUVENT** le montant du loyer proposé ci-dessus,

- **AUTORISENT** son président à signer tout document concernant ce dossier.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire

V. PATERNE